

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE  
PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 11 JANVIER 2011**

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil onze, le mardi onze janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 5 janvier 2011, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

**Présents** : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

**Absent** : néant

Mme Le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux, informe des différents vœux reçus en mairie et courriers de remerciement pour les colis de Noël.

**Désignation du secrétaire de séance** : Marie-Jeanne TESSIER est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 3 décembre 2010 :**

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**Contrat Rural - 1<sup>ère</sup> tranche, approbation de l'esquisse avant dépôt du permis de construire.**

La commission « contrat rural » s'est réunie le vendredi 7 janvier avec le cabinet JOLY & LOIRET plus Romain BION du PNRgf. Une nouvelle esquisse était présentée en tenant compte des remarques de la commission. Le projet montre de nombreuses modifications et fait apparaître une simplification radicale des lignes du bâtiment. Quelques changements demandés par la commission sont encore à prévoir au dossier tels que l'éclairage zénithal, les toitures, la porte du préau à revoir et une modification du chéneau.

Plusieurs membres de la commission appuient la remarque de M BION qui indique à M. JOLY que la première esquisse était beaucoup plus ambitieuse. Ils se disent déçus par l'esthétique du bâtiment proposé dans cette seconde esquisse, M. JOLY en prend note et propose de retravailler sur l'esthétique en jouant notamment sur des différences de niveau dans la toiture.

Le cabinet JOLY & LOIRET souhaite que le permis de construire soit déposé fin Janvier. Le conseil municipal donne son accord et charge Mme Le Maire de signer ce document en tenant compte des diverses modifications évoquées précédemment y compris l'esthétique.

**Avenir du SIGEGAS.**

M. André LE BRAS fait un compte rendu de la réunion du 17 décembre chez M. Le Sous Préfet pour lui demander un arbitrage sur l'avenir du SIGEGAS. Ont été reçus 3 délégués de la commune (Mme Helen HENDERSON, Mrs André LE BRAS et Alain LE PAPE), 2 délégués de Buthiers (Mme Sylvie JORY, M. Jean Luc FRANCE BARBOU) et 2 délégués de Boulancourt (Mme Arminda DELOZANNE, M. Eric JAIRE). Après une courte introduction faite par Mme JORY, M. LE BRAS a présenté un historique complet de la gestion de l'école depuis le regroupement de l'école de Nanteau avec celle de Buthiers, imposé par l'académie, puis au travers du SIGEGAS. Il a aussi remis un projet de statuts, préparé par la commune de Nanteau sur Essonne. Ce projet concerne uniquement la gestion des affaires scolaires et pédagogiques puisque Buthiers s'est prononcé pour conserver la compétence bâtiment. Il devrait permettre au syndicat de fonctionner rapidement. Les

communes de Buthiers et de Boulancourt ont exposé leurs points de vue sur la situation. Mme Jory maintient sa décision de dissoudre le syndicat. M. Le Sous préfet conseille de rechercher un terrain d'entente autour d'une participation aux affaires scolaires pour assurer la continuité de fonctionnement du syndicat. Il demande à la commune de Buthiers de s'accorder, à nouveau, un moment de réflexion. Nous sommes actuellement en attente du résultat de cette réflexion.

La commune de Buthiers lors de son conseil municipal du 15 novembre 2010 ayant délibéré pour demander la dissolution du Syndicat, les autres communes doivent donner leur position sur cette proposition. Après discussion, le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne refuse la dissolution du SIGEGAS au motif que cette dissolution nous ramènerait à la situation conflictuelle antérieure à la création du syndicat. La dissolution du syndicat ne résoudrait en rien le problème de la répartition des charges. En effet un R.P.I. doit être géré soit, par un syndicat intercommunal soit, par une convention entre les communes. Les négociations pour la rédaction d'une telle convention achopperaient inévitablement sur les mêmes difficultés que celles qui nous opposent aujourd'hui pour la rédaction des statuts du SIGEGAS. C'est pourquoi le conseil municipal maintient son projet de statut limité à la compétence affaires scolaires et pédagogiques. Le conseil municipal vote ces décisions à l'unanimité.

### **Révision des tarifs communaux, concessions cimetièrè et location salle polyvalente.**

#### **Concessions cimetièrè :**

En 2007, le tarif de vente des concessions (2 m<sup>2</sup>) des cimetièrès avait été fixé à 110 € pour 50 ans. D'après les textes de loi, c'est la commune qui fixe le montant de vente, en tenant compte d'une harmonisation de prix avec les communes proches et de taille voisine. Après étude, il s'avère que nous sommes bien en dessous de la moyenne du canton (entre 200 et 300 €). Le conseil municipal décide de fixer le prix à 250 € l'emplacement de 2 m<sup>2</sup> pour 50 ans et vote à l'unanimité cette décision.

#### **Location salle polyvalente J. Herblot :**

En 2010, la salle polyvalente n'a pas été très demandée. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location en vigueur, mais de fixer le montant de la caution, encaissable en cas de dégradation, à 300 € pour les résidents de la commune et 600 € pour les extérieurs.

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

#### **Amende en cas de dépôt sauvage :**

Le tarif de 150 € par objet déposé est reconduit par le conseil municipal à l'unanimité.

### **Eclairage des passages piétons, commande à passer.**

A notre demande la société ETDE a réactualisé ses devis en intégrant les décisions du syndicat d'électrification :

- Dossier amendes de police : 4 lanternes Oracle pour les 4 abris bus + 1 poteau bois pour l'arrêt « les prés de villiers » le tout pour un montant total de 3 527 € HT,
- Dossier Syndicat d'électrification : raccordement de l'abris bus de Boulogne + pose d'un poteau et raccordement de la lanterne + mise en place d'une deuxième lanterne à « Boulogne » pour un montant total de 1 984.15 € HT.

La commande est acceptée par le conseil, sous réserve de la confirmation par M. CHANCLUD, président du syndicat, de l'accord de celui-ci pour la seconde lanterne.

### **Arrêtés de stationnement sur la commune.**

Mr MOUCHAIN a été consulté pour fournir la liste des arrêtés de stationnement en vigueur sur la commune. Nous sommes en attente de sa réponse et le dossier sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

### **Orientations budgétaires.**

Madame Le Maire nous donne lecture du tableau des investissements retenus lors du vote du budget 2010 et fait le point sur les opérations déjà réalisées et celle engagées. Il en découle les dossiers qui pourraient être inscrits au budget 2011

- Contrat triennal de voirie : dossier en cours de montage financier,
- Horloges astronomiques sur les 4 postes non équipés,
- Armoire ignifugée pour conservation des archives,
- Limiteur de décibel pour la salle polyvalente,
- Rebouchage des nids de poule sur les routes (voir pour une commande d'enrobé à froid avec la commune de Rumont au mois de mars prochain),
- Parvis de l'église (en attente de réponse du PNRGf et de la commission accessibilité),
- Cuisine salle polyvalente : réaménagement de la cuisine avec tables en inox, évier 2 bacs, lave vaisselle, ... estimation à 6 000 €,
- Local technique : suite au cambriolage du local, l'entreprise RIVIERE a établi un devis pour la pose d'une grille de défense sur le muret en pierre côté parking, mais le montant 4 954,18 € est jugé dissuasif par le conseil,
- Mini rond point aux intersections du Clos Corbin/rue de Villiers : dossier pouvant être proposé au titre des amendes de police en 2012,
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphonique : une pré-étude a été réalisée par le Syndicat d'électrification avec le concours d'EDF et de France TELECOM pour un effacement complet des réseaux dans le bourg. Cette opération pourrait être découpée en 3 tranches de travaux.

A titre indicatif les coûts pour la première tranche comprenant la rue Grange aux dimes depuis la mairie jusqu'à l'église plus la place de l'église et l'allée Saint Jacques seraient :

- Etude : 5 990 € (30% restant à la charge de la commune),
- Enfouissement du réseau HTA-BTA / 109 316 € (30% restant à la charge de la commune),
- Branchement : 34 316 € (30% restant à la charge de la commune),
- Installation de 13 candélabres : 53 500 € (subventionné par le Syndicat d'électrification à 60 % plafonné à 1 250 € par lampadaire soit 9750 € et par le PNRGf à un niveau non déterminé),
- France Télécom : estimation approximative de 50 000 €, avec subvention possible du PNRGf,

Soit un coût estimatif total de 90 000 € restant à la charge de la commune.

Remarques : la présence de fils électriques nus peut nous permettre d'obtenir une aide d'EDF au titre du FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification) d'environ 15 000 €.

Pour obtenir cette aide en 2012 il faut prendre date rapidement auprès du syndicat d'électrification. A noter que le chiffrage des candélabres est fait par une entreprise qui se révèle rarement la moins disante.

- C N A S (Centre National d'Action Sociale) : organisme national qui permet aux personnels communaux de bénéficier d'avantages équivalents à ceux d'un comité d'entreprise (prévoir une cotisation annuelle d'environ 450 € par an),
- Réforme de la taxe professionnelle :

En 2009 la commune avait perçu 8 114 € au titre de la TP, le plus gros contributeur était la minoterie Matignon avec 6370 €.

En 2010, l'Etat nous a versé une compensation relais de 8421 €.

En 2011, La commune percevra la CFE (contribution foncière des entreprises) pour 6169 € plus une part de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) pour 1393 €, plus deux nouvelles taxes (TASCOM et IFER) pour 0 €, plus la part perçue précédemment par le département sur la taxe d'habitation. A noter que pour la CFE le plus gros contributeur n'est plus la minoterie Matignon (594 €) mais la Société des Eaux de Melun (1024 €)

Conclusion : Avec la réforme de la TP notre commune devrait être gagnante mais la loi a prévu que tout l'excédent doit être reversé à un fond de péréquation qui servira à compenser les pertes des communes riches qui touchaient beaucoup de taxes professionnelles.

### Informations diverses.

- **Enquête publique sur le Plan Départemental des déchets ménagers et assimilés du Loiret :**  
Cette enquête publique, en cours, est consultable en mairie et avec possibilité d'y adjoindre des commentaires jusqu'au 8 février. Le SITOMAP a déjà donné un avis favorable.

**- Périmètre intercommunalité :**

Quelques communes, dont la nôtre, n'ont pas encore délibéré pour intégrer le périmètre intercommunalité cantonal. Des réunions d'informations se sont déroulées à l'initiative de M. CHANCLUD, durant le mois de décembre dernier. Ont été entendus les représentants des communautés de communes de Fontainebleau/Avon, Château Landon et l'amicale des maires du canton afin d'élargir la réflexion.

La commune de La Chapelle La Reine n'a pas encore pris sa décision et demande un délai de réflexion supplémentaire.

Après discussions, le conseil municipal décide d'attendre pour statuer sur ce sujet que la commune de La Chapelle La Reine ait fait connaître sa position car il estime que créer une intercommunalité sur le canton sans le chef lieu de canton n'a pas de sens.

**- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Fontainebleau :**

Une réunion est prévue le 8 mars prochain pour l'élaboration du PADD.

**- Projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Nappe de Beauce :**

Ce document est consultable en mairie. Les communes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour apporter leurs remarques. L'enquête publique devrait se dérouler durant tout le mois de septembre 2011.

**- Travaux en cours :**

Tous les sujets ont été discutés lors de la présentation des orientations budgétaires

**- SPANC derniers textes de loi :**

M. LE PAPE expose les dernières évolutions législatives suite à l'adoption des lois GRENELLE II sur l'environnement :

- Les dispositifs de micro station ne sont plus sur la liste des filières agréées, mais une nouvelle procédure est mise en place pour l'agrément d'autres filières.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier, le propriétaire a obligation de produire à l'acquéreur un certificat de contrôle du dispositif d'assainissement, ce certificat doit être établi par le SPANC et non par une entreprise privée comme pour les autres diagnostics obligatoires. De plus, en cas de rapport négatif, les travaux de remise aux normes devront être réalisés dans un délai d'un an par l'acquéreur.

Notre interlocuteur Mr BAVENT, chargé de mission au PNRGf doit quitter prochainement cette structure. Il terminera les dossiers en cours d'instruction. Le recrutement de son remplaçant se fera courant février.

- Lors du renouvellement du marché pour les contrôles des dispositifs d'assainissement la société SEE n'a pas été reconduite, c'est le bureau Central Environnement qui assurera désormais cette tâche, sur NANTEAU il reste une vingtaine d'ANC (Assainissement Non Collectif) à contrôler.

- Concernant le programme de réhabilitation notre commune fera partie de la 3<sup>ème</sup> tranche prévue à partir de fin 2012 voir 2013. Les études des dossiers de réhabilitation seront effectuées par le cabinet BUFFET.

**- Organisation galette des anciens et des jeunes :**

En parallèle avec le traditionnel loto pour les anciens, le CCAS organise pour les jeunes une chasse aux trésors puis les jeunes et les anciens se retrouveront pour un spectacle d'environ ½ heure et pour déguster la galette ensemble. A cet instant, 30 enfants et 11 personnes de plus de 60 ans ont répondu favorablement à cette invitation.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- Association « Vu du ciel » : cette association a édité un ouvrage sur le Gâtinais qui comporte une vingtaine de vues aériennes de notre commune. La commune a la possibilité d'acquérir ce livre au prix de 33 €. Le conseil municipal donne un avis favorable. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.

- Vœux du maire : Rappel de la date : le samedi 22 janvier à 17 h.

- PNRGf : Mr LE PAPE représentera la commune auprès du PNRGf pour reconduire l'opération « laissons pousser » le 12 janvier à 14 h 30.

- SITOMAP : date pour le ramassage des monstres : 30 octobre 2011  
La nouvelle usine est maintenant visitable par tous publics et Mme BOUTEILLE est chargée d'organiser une visite pour les habitants de la commune.
- Visite de Mr JULIA, député : Rappel de la date de sa visite dans notre commune : le 28 janvier à 18 h 30.
- Mare de Boisminard : Réunion avec la Société SNFRE concernant les travaux de restauration de la mare le 21 janvier à 16 h 30 à la mairie.
- Mr PELLETANT Maire de Linas nous informe que d'importants fonds européens (fond FEDER) peuvent être utilisés pour des projets communaux. Mr Bernard Raymond se propose pour recueillir des informations sur ce sujet.
- Taxe d'aménagement : C'est une nouvelle taxe qui viendra se substituer, en 2015, à plusieurs taxes perçues aujourd'hui par les communes, notamment la participation pour voirie et réseaux, les taxes de raccordement aux réseaux, .... Dès cette année les communes peuvent opter pour cette nouvelle taxe.

La séance est levée à 23 h 08

Date de la prochaine séance : mardi 22 février 2011.

Helen HENDERSON  
Le Maire